

du 30/07/2009

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille neuf et le trente juillet à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Adhésion au C.A.U.E.

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, .Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : MM

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, fait part au Conseil Municipal du courrier de la C.A.U.E. de la lozère qui nous propose une adhésion :

Le Maire explique à l'Assemblée les 4 grandes missions du C.A.U.E. :

- Le Conseil Architectural gratuit auprès des particuliers pour tout projet de construction ou de rénovation dans les locaux et les mairies du département.
- Le conseil aux collectivités territoriales pour les opérations de rénovation du patrimoine, d'aménagement paysager, urbain ou tout projet d'urbanisme.
- La formation des élus et professionnel sur l'urbanisme, de l'environnement et de l'architecture.
- La sensibilisation des scolaires et du grand public à la qualité architecturale et environnementale du département.

Nota- le Maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 16/07/2009

Pour extrait conforme au registre  
Fait à Marchastel le  
30/07/2009  
Le Maire,

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il souhaite ou non adhérer au C.A.U.E.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'adhérer au C.A.U.E. de la lozère pour cette année et les années à venir.
- Décide de payer une cotisation de 90 € pour l'année 2009 au C.A.U.E..
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se référant à cette affaire.

Acte rendu exécutoire,  
après dépôt ou  
transmission en  
Préfecture le 30/07/2009  
et publication ou  
notification  
le 30/07/2009

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents